

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 30 avr. 2024

Date d'édition: 2 mai 2024

Version: 2

Page 1/15

CeTe Power-Cleaner

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation:

CeTe Power-Cleaner

UFI:

CY76-DTU2-HF02-HFHS

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage de la substance/du mélange:

nettoyant

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur (fabricant/importateur/représentant exclusif/utilisateur en aval/ revendeur):

CT Chemie GmbH

Gewerbestrasse 3

3423 Ersigen

Téléphone: 034 448 10 10

E-mail: info@ct-chemie.ch

Site web: www.ct-chemie.ch

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence 145 (24h)

Tox Info Suisse, Freiestrasse 16, 8032 Zurich, Tel.: 044 251 66 66, E-Mail: info@toxinfo.ch

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Classes de risques et catégories des risques	Mentions de danger	Procédure de classification
Aérosols (<i>Aerosol 1</i>)	H222; H229: Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.	
Danger par aspiration (<i>Asp. Tox. 1</i>)	H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.	
Corrosion cutanée/irritation cutanée (<i>Skin Irrit. 2</i>)	H315: Provoque une irritation cutanée.	
Lésions oculaires graves/irritation oculaire (<i>Eye Irrit. 2</i>)	H319: Provoque une sévère irritation des yeux.	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) — exposition unique (<i>STOT SE 3</i>)	H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.	
Danger pour l'environnement aquatique (<i>Aquatic Chronic 2</i>)	H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 30 avr. 2024

Date d'édition: 2 mai 2024

Version: 2

Page 2/15

CeTe Power-Cleaner

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques:



GHS02
Flamme



GHS07
Point d'exclamation



GHS09
Environnement

Mention d'avertissement: Danger

Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage:

Kohlenwasserstoffe, C7, n-Alkane, iso-Alkane, zyklisch

Consignes en cas de risques physiques

H222	Aérosol extrêmement inflammable.
H229	Réceptacle sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Consignes en cas de risques pour la santé

H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Consignes en cas de risques pour l'environnement

H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
------	--

Informations supplémentaires sur les dangers: aucune

Conseils de prudence

P102	Tenir hors de portée des enfants.
------	-----------------------------------

Conseils de prudence Prévention

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P211	Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251	Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.

Conseils de prudence Réaction

P302 + P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau/Savon.
P304 + P340	EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P312	Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/ en cas de malaise.
P362 + P364	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Conseils de prudence Stockage

P410 + P412	Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.
-------------	--

Conseils de prudence Evacuation

P501	Éliminer le contenu/réceptacle dans les réglementations nationales.
------	---

2.3. Autres dangers

Autres effets néfastes:

Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB du Règlement REACH annexe XIII. Le mélange ne contient pas $\geq 0,1$ % de substances qui ont des propriétés de perturbation du système endocrinien selon le règlement (CE) n° 1907/2006, article 59(1), le règlement (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 30 avr. 2024

Date d'édition: 2 mai 2024

Version: 2

Page 3/15

CeTe Power-Cleaner






RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Description:

Hydrocarbures avec un propulseur.

Composants dangereux / Impuretés dangereuses / Stabilisateurs:

Identificateurs produit	Nom de la substance Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	Concentration
n°CAS: 64742-49-0 N°CE: 927-510-4 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119475515-33	Kohlenwasserstoffe, C7, n-Alkane, iso-Alkane, zyklisch Aquatic Chronic 2 (H411), Asp. Tox. 1 (H304), Flam. Liq. 2 (H225), STOT SE 3 (H336), Skin Irrit. 2 (H315)  Danger Estimation de la toxicité aiguë ETA (par voie orale) > 5 840 mg/kg ETA (dermique) ≥ 2 920 mg/kg ETA (inhalation, vapeur) > 23,3 mg/L	50 – 100 pds %
n°CAS: 67-64-1 N°CE: 200-662-2 Numéro d'index: 606-001-00-8 Numéro d'enregistrement REACH: 2119471330-49	acétone Eye Irrit. 2 (H319), Flam. Liq. 2 (H225), STOT SE 3 (H336)  Danger EUH066 Estimation de la toxicité aiguë ETA (par voie orale) 5 800 mg/kg ETA (dermique) > 15 800 mg/kg 01- ETA (inhalation, vapeur) 76 mg/L	10 – 25 pds %
n°CAS: 75-28-5 N°CE: 200-857-2 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119485395-27	Isobutane Flam. Gas 1 (H220), Press. Gas (Comp.) (H280)  Danger Indications diverses: Certaines substances organiques peuvent être commercialisées soit sous une forme isomérique bien définie, soit sous forme de mélange de plusieurs isomères. Dans ces cas- là, le fournisseur doit préciser sur l'étiquette si la substance est un isomère spécifique ou un mélange d'isomères. Pour cette substance, l'étiquette visée à l'article 17 peut ne pas être requise (voir section 1.3 de l'annexe I) (tableau 3.1). 31.12.2008 FR Journal officiel de l'Union européenne L 353/335 Pour cette substance, selon l'article 23 de la directive 67/548/CEE (voir section 8 of de l'annexe VI de cette directive) (tableau 3.2), l'étiquette peut ne pas être requise.	2,5 – 10 pds %
n°CAS: 124-38-9 N°CE: 204-696-9	carbon dioxide Press. Gas (Diss.) (H280)  Attention	2,5 – 10 pds %
n°CAS: 74-98-6 N°CE: 200-827-9 Numéro d'index: 601-003-00-5 d'enregistrement REACH: 01-2119486944-21	propane Flam. Gas 1A (H220), Press. Gas (Comp.) (H280)  Danger Estimation de la toxicité aiguë Numéro ETA (par voie orale) > 2 000 mg/kg ETA (dermique) > 2 000 mg/kg ETA (inhalation, vapeur) > 5 mg/L Indications diverses: Lorsqu'ils sont mis sur le marché, les gaz doivent être classés comme «gaz sous pression» dans l'un des groupes suivants: «gaz comprimé», «gaz liquéfié», «gaz liquéfié réfrigéré» ou «gaz dissous». L'affectation dans un groupe dépend de l'état physique dans lequel le gaz est emballé et, par conséquent, doit s'effectuer au cas par cas.	2,5 – 10 pds %

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)


Date d'exécution: 30 avr. 2024

Date d'édition: 2 mai 2024

Version: 2

Page 4/15

CeTe Power-Cleaner

Identificateurs produit	Nom de la substance Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	Concentration
n°CAS: 110-54-3 N°CE: 203-777-6 Numéro d'index: 601-037-00-0	n-hexane Aquatic Chronic 2 (H411), Asp. Tox. 1 (H304), Flam. Liq. 2 (H225), Repr. 2 (H361f***), STOT RE 2 (H373**), STOT SE 3 (H336), Skin Irrit. 2 (H315)  Danger Valeur limite de concentration spécifique (SCL) STOT RE 2; H373: C ≥ 5% Estimation de la toxicité aiguë ETA (par voie orale) 25 000 mg/kg ETA (inhalation, vapeur) 169 mg/L	< 2,5 pds %

Texte des phrases H- et EUH: voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Informations générales:

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit.

En cas d'inhalation:

Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin en cas de malaise. En cas de perte de conscience avec respiration intacte placer la victime dans une position latérale de sécurité et consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau:

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Après contact avec les yeux:

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

En cas d'ingestion:

N'est pas requis. Aérosol. Ingestion accidentelle: NE PAS faire vomir. Consulter immédiatement un médecin. Consulter un médecin en cas de malaise. Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit.

Protection individuelle du premier sauveteur:

Utiliser un équipement de protection personnel.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges. L'inhalation de poussière/brume ou d'aérosol provoque une irritation des voies respiratoires. Toux, Éternuement, Dyspnée. Après contact avec la peau: Irritant pour la peau. rougeur. Après contact avec les yeux: Provoque une irritation des yeux. En cas d'ingestion: Nausée, La diarrhée, Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:

Sélectionnez les moyens d'extinction en fonction des circonstances et d'autres facteurs

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 30 avr. 2024

Date d'édition: 2 mai 2024

Version: 2

Page 5/15

CeTe Power-Cleaner

Produits de combustion dangereux:

En cas d'incendie: Gaz/vapeurs, toxique

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques. Evacuer la victime de la zone de danger et l'allonger. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/ aérosols. En cas d'incendie, les bombes aérosols qui éclatent peuvent voler à grande vitesse. Refroidir les contenants en danger avec de l'eau.

5.4. Indications diverses

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Mesures de précautions individuelles:

Evacuer les personnes en lieu sûr. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Assurer une aération suffisante. Eloigner toute source d'ignition. Éloigner la victime de la zone dangereuse. L'accès ne doit être permis qu'au personnel autorisé. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Équipement de protection:

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

6.1.2. Pour les secouristes

Protection individuelle:

Protection individuelle: voir rubrique 8

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention:

En raison du risque d'explosion, éviter toute pénétration des vapeurs dans les caves, les canalisations et les fosses. Collecter les contenants et les éliminer conformément aux réglementations. Dégagement de: Limitez les quantités plus importantes et pompez-les dans des conteneurs, éliminez les résidus avec un matériau absorbant et éliminez-les conformément aux réglementations. Ne pas absorber le produit déversé avec de la sciure de bois ou d'autres matériaux inflammables/combustibles. Bien nettoyer les surfaces contaminées.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7 Protection individuelle: voir rubrique 8 Evacuation: voir rubrique 13

6.5. Indications diverses

Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

Précautions de manipulation:

Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8). Assurer une aération suffisante. Eloigner toute source d'ignition. Éviter: Électricité statique. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Ne pas vaporiser sur des flammes ou des objets incandescents.

Mesures de protection incendie:

Stocker dans un endroit sec. Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F. Précaution! Récipient sous pression. Tenir à l'écart de toute source de chaleur (p. ex. surfaces chaudes), des étincelles et des flammes directes. Même après usage, ne pas percer ou incinérer. Assurer une ventilation suffisante du lieu de stockage.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 30 avr. 2024

Date d'édition: 2 mai 2024

Version: 2

Page 6/15

CeTe Power-Cleaner

Mesures pour éviter la formation d'aérosol et de poussière:

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Dispositifs avec aspiration locale.

Précautions pour la protection de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement.

Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas respirer les gaz/fumées/ vapeurs/aérosols.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Mesures techniques et conditions de stockage:

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Évitez les températures élevées ou la lumière directe du soleil.

matériaux d'emballage:

Conserver uniquement dans l'emballage d'origine. Ne pas stocker dans des contenants non étiquetés.

Classe de stockage (TRGS 510, Allemagne): 2B – Emballages pour aérosol et briquets

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1. Valeurs limites au poste de travail

Type de valeur limite (pays d'origine)	Nom de la substance	① valeur limite au poste de travail à long terme ② Valeur limite au poste de travail à court terme ③ Valeur momentanée ④ Procédé de surveillance ou d'observation. ⑤ Remarque
TRGS 900 (DE) à partir de 30 nov. 2017	Kohlenwasserstoffe, C7, n-Alkane, iso-Alkane, zyklisch n°CAS: 64742-49-0 N°CE: 927-510-4	① 700 mg/m ³ ② 1 400 mg/m ³ ⑤ (Kohlenwasserstoffe, aliphatisch, C6-C8)
IOELV (EU)	acétone n°CAS: 67-64-1 N°CE: 200-662-2	① 500 ppm (1 210 mg/m ³)
TRGS 900 (DE)	acétone n°CAS: 67-64-1 N°CE: 200-662-2	① 500 ppm (1 200 mg/m ³) ② 1 000 ppm (2 400 mg/m ³) ⑤ AGS, DFG, EU, Y
TRGS 900 (DE)	isobutane n°CAS: 75-28-5 N°CE: 200-857-2	① 1 000 ppm (2 400 mg/m ³) ② 4 000 ppm (9 600 mg/m ³) ⑤ DFG
IOELV (EU)	carbon dioxide n°CAS: 124-38-9 N°CE: 204-696-9	① 5 000 ppm (9 000 mg/m ³)
TRGS 900 (DE)	carbon dioxide n°CAS: 124-38-9 N°CE: 204-696-9	① 5 000 ppm (9 100 mg/m ³) ② 10 000 ppm (18 200 mg/m ³) ⑤ DFG, EU
TRGS 900 (DE)	propane n°CAS: 74-98-6 N°CE: 200-827-9	① 1 000 ppm (1 800 mg/m ³) ② 4 000 ppm (7 200 mg/m ³) ⑤ DFG

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 30 avr. 2024

Date d'édition: 2 mai 2024

Version: 2

Page 7/15

CeTe Power-Cleaner

Type de valeur limite (pays d'origine)	Nom de la substance	① valeur limite au poste de travail à long terme ② Valeur limite au poste de travail à court terme ③ Valeur momentanée ④ Procédé de surveillance ou d'observation. ⑤ Remarque
TRGS 900 (DE)	n-hexane n°CAS: 110-54-3 N°CE: 203-777-6	① 50 ppm (180 mg/m ³) ② 400 ppm (1 440 mg/m ³) ⑤ DFG, EU, Y
IOELV (EU)	n-hexane n°CAS: 110-54-3 N°CE: 203-777-6	① 20 ppm (72 mg/m ³)

8.1.2. Valeurs limites biologiques

Type de valeur limite (pays d'origine)	Nom de la substance	Valeur limite	① Paramètre ② Matière d'analyse ③ Date de la prise d'échantillon: ④ Remarque
TRGS 903 (DE) à partir de 12 juin 2023	acétone n°CAS: 67-64-1 N°CE: 200-662-2	50 mg/L Creatinin	① Aceton ② Urin ③ Expositionsende bzw. Schichtende
TRGS 903 (DE)	n-hexane n°CAS: 110-54-3 N°CE: 203-777-6	5 mg/L	① 2,5-Hexandion + 4,5-Dihydroxy-2-hexanon, Nach Hydrolyse: ② Urin ③ Expositionsende bzw. Schichtende

8.1.3. Valeurs de référence DNEL/PNEC

Nom de la substance	DNEL valeur	① DNEL type ② Voie d'exposition
Kohlenwasserstoffe, C7, n-Alkane, iso-Alkane, zyklisch n°CAS: 64742-49-0 N°CE: 927-510-4	2 085 mg/m ³	① DNEL salarié ② Long terme – inhalation, effets systémiques
Kohlenwasserstoffe, C7, n-Alkane, iso-Alkane, zyklisch n°CAS: 64742-49-0 N°CE: 927-510-4	447 mg/m ³	① DNEL Consommateur ② Long terme – inhalation, effets systémiques
Kohlenwasserstoffe, C7, n-Alkane, iso-Alkane, zyklisch n°CAS: 64742-49-0 N°CE: 927-510-4	300 mg/kg p.c. /jour	① DNEL salarié ② Long terme – cutanée, effets systémiques
Kohlenwasserstoffe, C7, n-Alkane, iso-Alkane, zyklisch n°CAS: 64742-49-0 N°CE: 927-510-4	149 mg/kg p.c. /jour	① DNEL Consommateur ② Long terme – cutanée, effets systémiques
Kohlenwasserstoffe, C7, n-Alkane, iso-Alkane, zyklisch n°CAS: 64742-49-0 N°CE: 927-510-4	149 mg/kg p.c. /jour	① DNEL Consommateur ② Long terme – orale, effets systémiques
acétone n°CAS: 67-64-1 N°CE: 200-662-2	1 210 mg/m ³	① DNEL salarié ② Long terme – inhalation, effets systémiques
acétone n°CAS: 67-64-1 N°CE: 200-662-2	200 mg/m ³	① DNEL Consommateur ② Long terme – inhalation, effets systémiques

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 30 avr. 2024

Date d'édition: 2 mai 2024

Version: 2

Page 8/15

CeTe Power-Cleaner

Nom de la substance	DNEL valeur	① DNEL type ② Voie d'exposition
acétone n°CAS: 67-64-1 N°CE: 200-662-2	2 420 mg/m ³	① DNEL salarié ② Aiguë – inhalation, effets locaux
acétone n°CAS: 67-64-1 N°CE: 200-662-2	186 mg/kg p.c. /jour	① DNEL salarié ② Long terme – cutanée, effets systémiques
acétone n°CAS: 67-64-1 N°CE: 200-662-2	62 mg/kg p.c. / jour	① DNEL Consommateur ② Long terme – cutanée, effets systémiques
acétone n°CAS: 67-64-1 N°CE: 200-662-2	62 mg/kg p.c. / jour	① DNEL Consommateur ② Long terme – orale, effets systémiques

Nom de la substance	PNEC Valeur	① PNEC type
acétone n°CAS: 67-64-1 N°CE: 200-662-2	10,6 mg/L	① PNEC Eaux, Eau douce
acétone n°CAS: 67-64-1 N°CE: 200-662-2	1,06 mg/L	① PNEC Eaux, Eau de mer
acétone n°CAS: 67-64-1 N°CE: 200-662-2	100 mg/L	① PNEC Station d'épuration
acétone n°CAS: 67-64-1 N°CE: 200-662-2	30,04 mg/kg	① PNEC sédiment, eau douce
acétone n°CAS: 67-64-1 N°CE: 200-662-2	3,04 mg/kg	① PNEC sédiment, eau de mer
acétone n°CAS: 67-64-1 N°CE: 200-662-2	29,5 mg/kg	① PNEC terre
acétone n°CAS: 67-64-1 N°CE: 200-662-2	21 mg/L	① PNEC eaux, libération périodique

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Ne pas respirer les poussières/ fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Tenir à l'écart de: Aliments pour humains et animaux. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Prévoir une aspiration de l'air ambiant à hauteur du sol.

8.2.2. Protection individuelle

Protection yeux/visage:

Lunettes avec protections sur les côtés, EN 166.

Protection de la peau:

Porter les gants de protection homologués. EN ISO 374. Utilisation de vêtements de protection. Tenir compte des temps de résistance à la perforation et des caractéristiques de gonflement de la matière.

Protection respiratoire:

Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire. Filtre A / P2.

8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 30 avr. 2024

Date d'édition: 2 mai 2024

Version: 2

Page 9/15

CeTe Power-Cleaner

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État physique: Aérosol (Liquide)

Couleur: incolore

Odeur: non déterminé

Données de sécurité

Paramètre	Valeur	à °C	① Méthode ② Remarque
pH	Aucune donnée disponible		
Point de fusion	Aucune donnée disponible		
Point de congélation	Aucune donnée disponible		
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Aucune donnée disponible		
Point éclair	Aucune donnée disponible		
Taux d'évaporation	Aucune donnée disponible		
Température d'auto-inflammation	Aucune donnée disponible		
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	1,5 – 10,9 Vol-%		① Propergol ② 2,1-13 Vol-% Acétone
Pression de vapeur	< 70 hPa	20 °C	
Densité de la vapeur	Aucune donnée disponible		
Densité	0,7129 – 0,7132 g/cm ³		
Densité apparente	non applicable		
Solubilité dans l'eau	Aucune donnée disponible		
Viscosité, dynamique	Aucune donnée disponible		
Viscosité, cinématique	Aucune donnée disponible		
Teneur en solvant	702 g/L		① 97%

9.2. Autres informations

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Propriétés explosives: n.b.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stable dans des conditions normales.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 30 avr. 2024

Date d'édition: 2 mai 2024

Version: 2

Page 10/15

CeTe Power-Cleaner

10.4. Conditions à éviter

Eloigner toute source d'ignition. Évitez les températures élevées ou la lumière directe du soleil.

10.5. Matières incompatibles

Comburant.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Kohlenwasserstoffe, C7, n-Alkane, iso-Alkane, zyklisch	n°CAS: 64742-49-0 N°CE: 927-510-4
DL50 par voie orale: >5 840 mg/kg (Rat) ECHA- Agence européenne des produits chimiques	
DL50 dermique: ≥2 920 mg/kg (Rat) ECHA- Agence européenne des produits chimiques	
CL50 Toxicité inhalatrice aiguë (vapeur): >23,3 mg/L (Rat) ECHA- Agence européenne des produits chimiques	
acétone	n°CAS: 67-64-1 N°CE: 200-662-2
DL50 par voie orale: 5 800 mg/kg (Rat) Base de données des tissus GESTIS	
DL50 dermique: >15 800 mg/kg (Lapin) Base de données des tissus GESTIS	
CL50 Toxicité inhalatrice aiguë (vapeur): 76 mg/L 4 h (Rat) Base de données des tissus GESTIS	

Toxicité orale aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité dermique aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité inhalatrice aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Provoque une irritation cutanée. Hydrocarbures, C7, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques: Irritant pour la peau.

Acétone: Peut provoquer une dermatite.pas d'effets mutagènes

Lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Provoque une sévère irritation des yeux. Kohlenwasserstoffe, C7, n-Alkane, iso-Alkane, zyklisch: Provoque une irritation des yeux. Acétone: Irritant pour les yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

non sensibilisant.

Mutagénicité sur les cellules germinales:

Acétone: pas d'effets mutagènes.

Cancérogénicité:

Kohlenwasserstoffe, C7, n-Alkane, iso-Alkane, zyklisch: non cancérigène. Acétone: non cancérigène.

Toxicité pour la reproduction:

Kohlenwasserstoffe, C7, n-Alkane, iso-Alkane, zyklisch: Les résultats des expériences sur les animaux n'ont donné aucune indication d'effet altérant la fertilité. Kohlenwasserstoffe, C7, n-Alkane, iso-Alkane, zyklisch: Aucun effet tératogène lors des expérimentations animales. Acétone: Le produit chimique n'est pas classé comme nocif pour la reproduction. Irritation des muqueuses. n-hexane: Peut nuire à la fertilité.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) — exposition unique:

Peut provoquer somnolence ou vertiges. Kohlenwasserstoffe, C7, n-Alkane, iso-Alkane, zyklisch: L'ingestion provoque des nausées, des faiblesses et une atteinte du système nerveux central. Irritation des muqueuses. Irritation des voies respiratoires. Acétone: Maux de tête, Vertiges. Dioxyde de carbone: Un niveau de CO2 dans l'air: 1%-augmente la fréquence respiratoire de 50 %; 2%- augmente la fréquence respiratoire de 50 %; 3%- La fréquence respiratoire a augmenté deux fois, Maux de tête, effet légèrement narcotique, augmentation de la pression artérielle et du pouls; 4-5%- Fréquence respiratoire quatre fois plus élevée, Sentiment d'étouffement; 5-10%- Maux de tête, Vertiges, État inconscient; 10-100%- Peut provoquer les maux de tête et le vertige, et en cas extrêmes, l'évanouissement ou la perte de conscience. Pouvant provoquer en doses élevées le coma et la mort.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 30 avr. 2024

Date d'édition: 2 mai 2024

Version: 2

Page 11/15

CeTe Power-Cleaner

Danger par aspiration:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Kohlenwasserstoffe, C7, n-Alkane, iso-Alkane, zyklisch: Peut causer des lésions aux poumons.

Informations complémentaires:

Aucune donnée disponible

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien:

Le mélange ne contient pas $\geq 0,1$ % de substances qui ont des propriétés de perturbation du système endocrinien selon le règlement (CE) n° 1907/2006, article 59(1), le règlement (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605.

Autres informations:

n.b.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Kohlenwasserstoffe, C7, n-Alkane, iso-Alkane, zyklisch	n°CAS: 64742-49-0 N°CE: 927-510-4
CL50: 13,4 mg/L 4 d (poisson) ECHA- Agence européenne des produits chimiques	
CE50: 3 mg/L 2 d (crustacés, Daphnia magna (puce d'eau géante)) ECHA- Agence européenne des produits chimiques	
NOEC: 2 mg/L 2 d (crustacés, Daphnia magna (puce d'eau géante)) ECHA- Agence européenne des produits chimiques	
NOEC: 1 mg/L 21 d (crustacés, Daphnia magna (puce d'eau géante)) ECHA- Agence européenne des produits chimiques	
NOEC: 1,534 mg/L 28 d (poisson, Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)) ECHA- Agence européenne des produits chimiques	
CE50: 10 mg/L 3 d (Algues/plantes aquatiques, Algue) ECHA- Agence européenne des produits chimiques	
acétone	n°CAS: 67-64-1 N°CE: 200-662-2
CL50: 5 540 mg/L 4 d (poisson, Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)) ECHA- Agence européenne des produits chimiques	
CL50: 11 000 mg/L 4 d (poisson, Alburnus alburnus (ablette)) ECHA- Agence européenne des produits chimiques	
CL50: 8 800 mg/L 2 d (crustacés, Daphnia magna (puce d'eau géante)) ECHA- Agence européenne des produits chimiques	
NOEC: 430 mg/L 4 d (Algues/plantes aquatiques, Algue) ECHA- Agence européenne des produits chimiques	
NOEC: 2 212 mg/L 28 d (crustacés, Daphnia pulex (puce d'eau)) ECHA- Agence européenne des produits chimiques	

Toxicité aquatique:

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.2. Persistance et dégradabilité

Kohlenwasserstoffe, C7, n-Alkane, iso-Alkane, zyklisch	n°CAS: 64742-49-0 N°CE: 927-510-4
Biodégradation: Oui, rapide	
Remarque: 98%, 28 Journées.	
acétone	n°CAS: 67-64-1 N°CE: 200-662-2
Biodégradation: Oui, rapide	
Remarque: 91% 28 jour(s). Quotient DBO5/DCO: 1900mg/g / 2100mg/g.	

12.3. Potentiel de bioaccumulation

acétone	n°CAS: 67-64-1 N°CE: 200-662-2
Log K_{ow}: -0,24	

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Kohlenwasserstoffe, C7, n-Alkane, iso-Alkane, zyklisch	n°CAS: 64742-49-0 N°CE: 927-510-4
Résultats des évaluations PBT et vPvB: —	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 30 avr. 2024

Date d'édition: 2 mai 2024

Version: 2

Page 12/15

CeTe Power-Cleaner

acétone n°CAS: 67-64-1 N°CE: 200-662-2

Résultats des évaluations PBT et vPvB: Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB du Règlement REACH annexe XIII.

Le mélange ne répond pas aux critères des substances PBT ou vPvB selon l'annexe XIII du règlement UE 1907/2006.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Le mélange ne contient pas $\geq 0,1$ % de substances qui ont des propriétés de perturbation du système endocrinien selon le règlement (CE) n° 1907/2006, article 59(1), le règlement (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605.

12.7. Autres effets néfastes

Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Éviter le rejet dans l'environnement. Élimination conformément au Règlement 2008/98/CE en matière de déchets et déchets dangereux. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

13.1.1. Élimination du produit/de l'emballage

Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

Code des déchets produit

16 05 04 * Gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses

*: Soumis à une documentation.

Remarque:

Élimination conformément au Règlement 2008/98/CE en matière de déchets et déchets dangereux.

Code des déchets conditionnement

15 01 11 * Emballages métalliques contenant une matrice poreuse solide dangereuse (par exemple, amiante), y compris des conteneurs à pression vides

*: Soumis à une documentation.

Remarque:








Récipient sous pression. Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être éliminés.

Solutions pour traitement des déchets

Élimination appropriée / Produit:

Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport par voie terrestre (ADR/RID)	Transport par voie fluviale (ADN)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO- TI / IATA-DGR)
14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification			
UN 1950	UN 1950	UN 1950	UN 1950
14.2. Nom d'expédition des Nations unies			
AÉROSOLS	AÉROSOLS	AEROSOLS	AEROSOLS
14.3. Classe(s) de danger pour le transport			
 2.1	 2.1	 2.1	 2.1
14.4. Groupe d'emballage			
		-	
14.5. Dangers pour l'environnement			
		 POLLUANT MARINE	Non

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 30 avr. 2024

Date d'édition: 2 mai 2024

Version: 2

Page 13/15

CeTe Power-Cleaner

Transport par voie terrestre (ADR/RID)	Transport par voie fluviale (ADN)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO- TI / IATA-DGR)
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur			
Dispositions particulières: 190 327 344 625 Quantité limitée (LQ): 1 L Quantités exceptées (EQ): E0 Code de classification: 5F Code de restriction en tunnel: (D)	Dispositions particulières: 190 327 344 625 Quantité limitée (LQ): 1 L Quantités exceptées (EQ): E0 Code de classification: 5F	Dispositions particulières: 63 190 277 327 344 381 959 Quantité limitée (LQ): Siehe SV277 Quantités exceptées (EQ): E0 Numéro EmS: F-D, S-U	Dispositions particulières: A145 A167 Quantité limitée (LQ): Y203 Quantités exceptées (EQ): E0

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations EU

Autorisations:

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH). Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]. Valeurs limites au poste de travail TRGS 905.

Limites d'utilisation:

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP], conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH).

Autres réglementations (UE):

Catégories de danger:

- P3a «Aérosols inflammables» de la catégorie 1 ou 2 contenant des gaz de la catégorie 1 ou 2 ou des liquides inflammables de la catégorie 1.
- E2 Danger pour l'environnement aquatique dans la catégorie chronique 2

15.1.2. Directives nationales [DE]

Directives nationales

Annexe Chemikalien-Verbotsverordnung (ChemVerbotsV)

Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents: >30% hydrocarbures aliphatiques.

Störfallverordnung (12. BlmschV)

pour les substances contenues dans le produit:

Catégories de danger:

- P3a «Aérosols inflammables» de la catégorie 1 ou 2 contenant des gaz de la catégorie 1 ou 2 ou des liquides inflammables de la catégorie 1.
- E2 Danger pour l'environnement aquatique dans la catégorie chronique 2

Classe risque aquatique

WGK:

3 - Présente un très grave danger pour l'eau.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour cette substance.

15.3. Informations complémentaires

Règlement (CE) N° 2019/1148 (commercialisation et utilisation de précurseurs d'explosifs): Acétone.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 30 avr. 2024

Date d'édition: 2 mai 2024

Version: 2

Page 14/15

CeTe Power-Cleaner

RUBRIQUE 16: Autres informations

16.1. Indications de changement

Aucune donnée disponible

16.2. Abréviations et acronymes

REACH: Enregistrement, autorisation d'évaluation et restriction des produits chimiques. STOT: Toxicité spécifique pour certains organes cibles. WGK - classe de danger pour l'eau. vPvB- Très persistant et très bioaccumulable. Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4, Aquatic Chronic 1, 2, 3: Danger pour l'environnement aquatique, Catégorie 1, 2, 3. Aquatic Acute 1: Toxicité aquatique court terme (aiguë), Catégorie 1. Carc. 2: Cancérogénicité. Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire Catégorie 2. Aerosol 1: Aérosols, Catégorie 1. Flam. Gas 1: Gaz inflammable, Catégorie 1. Lact.: Toxicité pour la reproduction. Press. Gas: Gaz sous pression. Resp. Sens. 1: Sensibilisation respiratoire ou cutanée Catégorie 1. Skin Irrit. 2: Irritation de la peau, Catégorie 2. Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée Catégorie 1. STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique), Catégorie 3.

16.3. Références littéraires et sources importantes des données

Aucune donnée disponible

16.4. Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Classes de risques et catégories des risques	Mentions de danger	Procédure de classification
Aérosols (<i>Aerosol 1</i>)	H222; H229: Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.	
Danger par aspiration (<i>Asp. Tox. 1</i>)	H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.	
Corrosion cutanée/irritation cutanée (<i>Skin Irrit. 2</i>)	H315: Provoque une irritation cutanée.	
Lésions oculaires graves/irritation oculaire (<i>Eye Irrit. 2</i>)	H319: Provoque une sévère irritation des yeux.	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) — exposition unique (<i>STOT SE 3</i>)	H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.	
Danger pour l'environnement aquatique (<i>Aquatic Chronic 2</i>)	H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.	

16.5. Liste des mentions de danger et/ou des mises en garde pertinentes des sections 2 à 15

Mentions de danger	
H220	Gaz extrêmement inflammable.
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H280	Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H361f	Susceptible de nuire à la fertilité.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations supplémentaires sur les dangers

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

16.6. Indications de stage professionnel

Aucune donnée disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 30 avr. 2024

Date d'édition: 2 mai 2024

Version: 2

Page 15/15

CeTe Power-Cleaner

16.7. Indications diverses

Aucune donnée disponible